

INFOS

Fiche N° 4-
002

FICHE D'INFORMATION



Lettre ouverte aux parents d'enfants sourds

Lorsqu'on vous apprend, ou lorsque vous découvrez que votre enfant est sourd, l'univers semble s'écrouler autour de vous, s'évanouissent toute votre paix, toute votre joie : la cause de tout cela n'est pas tellement le fait que votre enfant soit sourd mais l'inconnu que cela représente : peut-être n'avez-vous jamais rencontré une personne sourde ? Quoi de plus douloureux que de ne pas pouvoir imaginer son enfant plus tard ? de ne pas pouvoir comprendre réellement la situation et les besoins de son propre enfant ?

Seule une information objective et réaliste peut permettre aux parents d'enfants sourds d'assumer leur rôle dans la joie.

1/ L'enfant sourd qui est-il ?

C'est seulement un enfant qui n'entend pas et ne peut donc pas s'approprier la langue parlée autour de lui, cela ne signifie pas que cet enfant soit sans pensée, sans intelligence ni sans langage. Bien au contraire, cet enfant va avoir une démarche originale : là où l'enfant ordinaire répète ce qu'il entend, l'enfant sourd lui doit inventer. Car pour communiquer, il est obligé d'inventer un langage recourant à des gestes et à des mimiques, afin de se faire comprendre.

L'enfant sourd est donc un enfant normal dans ses potentialités intellectuelles et linguistiques. Il peut paraître naïf de faire cette déclaration mais c'est important de la faire car trop souvent l'enfant sourd est présenté comme altéré, détérioré. Or, dans sa réalité de vie, c'est un enfant qui a sa propre façon d'exister d'une façon cohérente et intelligente adaptée ... son manque d'audition. Il s'agit donc de se mettre à son école.

2/ De la nécessité de voir l'enfant sourd dans sa réalité afin de l'accepter d'une façon inconditionnelle.

Pour donner une bonne éducation à l'enfant sourd, il faut comme pour tout autre enfant partir de ce qui est positif, de ce qui est puissant en lui, et non pas partir de ce qui lui manque. La meilleure attitude consiste donc à voir son enfant non dans ce qu'il n'a pas, mais dans ce qu'il a. Or, un enfant sourd a une capacité merveilleuse à communiquer par signes si on lui en donne l'opportunité. Seulement 5 % des enfants sourds ont la chance de naître de parents sourds. Dans ce cas ces enfants sourds communiquent dès leur plus jeune âge avec leurs parents sourds grâce à la langue des signes. Cette langue est une langue visuelle qui répond à tous les critères linguistiques de la définition d'une langue naturelle. Depuis toujours on sait que les sourds ont un système de communication visuelle mais jusqu'à très récemment on lui avait refusé le statut de langue à cause d'à priori sans fondements...Le Théâtre National des Sourds, aux U.S.A., en jouant Shakespeare en Langue des Signes a beaucoup fait pour faire connaître et aimer cette Langue qui est la 4ème langue utilisée aux U.S.A.

L'enfant sourd de parents sourds ne connaît donc aucun handicap pour développer sa fonction du langage, il connaît dès son plus jeune âge la joie de l'échange facile, le plaisir d'être compris et il profite sans restriction aucune du bain de langage, tout cela grâce à la langue des signes pratiquée autour de lui. Comme tout autre enfant, à l'âge très précoce de l'apparition du langage, il aura à sa disposition un système linguistique pour communiquer et préciser sa pensée. Mais la situation est différente pour les 95 % d'enfants sourds dont les parents sont entendants. Au tout petit bébé sourd, ne peuvent parvenir les paroles de sa mère, les paroles de son entourage, et la communication se trouve fortement compromise. Va-t-on laisser l'enfant sourd être privé de la communication d'avec sa mère et d'avec son entourage ? Je réponds "non", ce serait trop grave pour son développement affectif, linguistique et intellectuel.

3/ L'enfant sourd lui aussi a droit à sa langue maternelle

On sait qu'une maman avec son tout petit entendant a une façon bien particulière de lui parler, elle parle en ralentissant son débit, avec une élocution claire, sur une mélodie un peu chantante. Elle utilise un vocabulaire et une syntaxe simple appropriés à l'état de développement de son tout petit. Elle fait aussi beaucoup de répétitions, répétitions de ce qu'a voulu lui dire son enfant pour lui montrer sa joie de le comprendre. On le voit donc, la mère ne parle pas à son tout petit comme elle parle à son mari ou à toute autre personne. Elle adapte sa langue aux possibilités de son tout petit, elle lui donne la langue maternelle. Les mères font donc un prodigieux travail tout à fait inconscient et intuitif auprès de leurs enfants qui entrent ainsi dans le langage.

Grâce à la Langue des Signes, la mère dont l'enfant est sourd, peut elle aussi, connaître cette joie de donner à son tout petit sa langue maternelle en adaptant la langue aux besoins de son enfant. Celui-ci n'entend pas, elle devra donc recourir à la Langue des Signes qui rendra tout à fait clair à l'enfant ce qu'elle lui dit avec sa bouche mais qu'il ne peut saisir. Une maman entendante qui a un enfant sourd doit donc apprendre la Langue des Signes afin de ne jamais perdre la communication d'avec son enfant. Elle le fera auprès d'adultes sourds.

Très rapidement elle pourra "signer" de petits énoncés nécessaires à sa communication avec son tout petit "demain, mamie va venir", "papa est parti travailler", etc. Une mère française m'a confié avec beaucoup de joie : "grâce à la Langue des Signes, j'ai pu rester la mère de mon enfant sourd, c'est-à-dire communiquer avec lui et lui apprendre à communiquer". Un sourd adulte vient régulièrement chez elle pour lui apprendre à communiquer par signes avec sa fille sourde profonde de 2 ans 1/2. Le papa, la grand-mère et même des amis, apprennent aussi à communiquer avec cette petite fille qui se développe donc tout-à-fait harmonieusement.

4/ De la nécessité d'une éducation bilingue pour l'enfant sourd

Dans cette première communication de l'enfant avec son entourage, la Langue des Signes et la langue orale du pays sont en quelque sorte mélangées : la maman fait des signes tout en parlant : c'est la façon la plus naturelle de communiquer avec son tout petit et c'est bon. Il s'agit d'un français signé pour une maman française. Mais la langue orale du pays et la Langue des Signes de ce pays ont une structure différente : il n'y a jamais de correspondance terme à terme entre deux langues, quelles qu'elles soient. Le français signé ce n'est pas la Langue des Signes des sourds français. Très tôt il faudra donner à l'enfant un vrai bilinguisme : la langue de la communauté des sourds et la langue de son pays. Pour ce faire, il devra être en contact avec des sourds adultes avec lesquels il pourra apprendre dès un âge très précoce, à 3 ou 4 ans, la Langue des Signes, c'est entre deux et quatre ans que la plasticité de l'enfant est la plus grande pour l'acquisition de sa langue. Alors que nous adultes, devons mettre des années pour apprendre une langue !

Parallèlement à l'acquisition de la Langue des Signes, l'enfant sourd apprendra la langue orale de son pays. Cet apprentissage demande beaucoup de temps et de patience et doit recourir à une technique très appropriée, car c'est tout à fait une prouesse de parler lorsque l'on n'entend pas. L'enfant sourd réalise d'autant mieux cette prouesse qu'il a pu communiquer dès son plus jeune âge grâce à la Langue des Signes et ne pas rester dans les années primordiales de sa petite enfance sans système linguistique. Il est aussi très important que l'enfant sourd connaisse des adultes sourds lui permettant de comprendre sa différence et d'être clair avec ce qu'il est : non pas "inférieur" mais "différent", avec ses propres richesses.

Parents, les sourds peuvent beaucoup vous aider dans l'éducation de vos enfants sourds. Rencontrez-les, communiquez avec eux, ils ont beaucoup de choses à nous apprendre, beaucoup de richesses à nous donner. Une de leur plus grande richesse est leur sens de la communication et de l'échange. Pour eux, une réelle intégration consiste à reconnaître leur langue, à donner aux enfants sourds une éducation bilingue et à former des interprètes professionnels donnant ainsi accès aux sourds aux mêmes informations que celles données aux entendants : cours à l'Université, conférences, meetings, programmes télévisés...

Danielle BOUVET
Orthophoniste à Paris

chargée de cours de Psycho-pédagogie de la langue maternelle à l'Université de Genève